



INSCRIPTION PÉRISCOLAIRE

Année 2024 - 2025

► Pour les parents ayant déjà un compte sur le portail famille

Liste les documents à fournir aux services concernés :

Service cantine, garderie et l'étude	Pour les mercredis et vacances
<ul style="list-style-type: none">L'attestation d'assurance 2024-2025 et l'attestation caf avec quotient familial (sans document le plein tarif sera appliqué et il n'y aura pas de rétroactivité)	<ul style="list-style-type: none">Un certificat médical (pratiques sportives et vie en collectivités)La photocopies des vaccins à jourLa fiche sanitaireL'attestation d'assurance et la notification CAF pour l'aide loisirs

Inscription sur le portail famille du 19 au 28 Août 2024 (Si vous êtes à jour de vos paiements).

En cas de changements de coordonnées (téléphone, adresse postale, mail), merci de le signaler par un mail à : servicejeunesse@ville-maraussan.fr ou aux services concernés.

► Pour les nouvelles inscriptions

Inscription lors de la permanence du 26 au 28 août de 9h à 12h, à la Mairie. SAUF LE 26/8 DE 14H A 17H

(Salle du conseil municipal)

Liste les documents obligatoires :

Communs à tous les services	Pour les mercredis et vacances
<ul style="list-style-type: none">La fiche d'inscription*L'assurance scolaire (pour tous les services)L'attestation caf avec quotient familial.	<ul style="list-style-type: none">Fournir un certificat médical (pratiques sportives et vie en collectivités)La photocopies des vaccins à jourLa fiche sanitaire*L'attestation d'assurance et la notification CAF pour l'aide loisirs

*Les documents sont à télécharger sur le site de la ville (<https://maraussan.fr>)

ou à récupérer a l'accueil

A NOTER :

L'inscription de votre enfant ne sera pas prise en compte :

- Si le dossier n'est pas complet
- Si vous n'êtes pas à jour des paiements de l'année précédente
- Si vous ne réglez pas à l'inscription